



République Française

Département de Haute-Loire

MAIRIE DE PRÉSAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 avril 2022

DATE DE CONVOCAION : LE 6 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte de Gestion 2021
2. Approbation du Compte Administratif 2021
3. Affectation de Résultats,
4. Vote du Budget Primitif 2022
5. Base d'Imposition 2022
6. Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, MIGLIORINI Aurélie, Christian BREYSSE, conseillers municipaux,

Absente représentée VIALE Karine ayant donné procuration à MIGLIORINI Aurélie

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé et Mr FAURE Johan et PESSEMESE Bernard.

Secrétaire de séance : Madame MIGLIORINI Aurélie

La séance a été ouverte à 20h10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif Communal 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre

qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées :

Après avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021

La présidence est donnée et assurée M. BREYSSE Christian, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, dressé par Monsieur ALLEMAND Olivier, Maire de la commune, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2020		0		183 936,76
Opérations de l'exercice 2021	174 078,06	322 097,61	115 650,75	216 665,34

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

<i>A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 148 019,55
<i>B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	0.00
<i>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 148 019,55
<i>D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)</i>	+ 432 645,32
<i>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	0.00
<i>Besoin de financement = F = D + E</i>	0.00
<i>AFFECTION = C = G + H</i>	148 019,55
<i>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</i>	148 019,55
<i>2) H. Report en fonctionnement R 002</i>	
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal de 2022 qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

BUDGET PRIMITIF 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNAL	313 550,47	313 550 , 47	645 230,87	645 230, 87

BASE D'IMPOSITION 2022 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

En vue du recouvrement des impôts directs communaux, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal aux fins de déterminer les bases d'imposition pour 2022 et d'opter entre les différents modes de calcul.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le mode de variation proportionnelle stable et le maintien des taux d'imposition suivants :

Taxe foncière (bâti) : 29,86 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.78 %

QUESTIONS DIVERSES

Prolongation de CU de monsieur Ginhoux : Le Maire informe son conseil de la demande prolongation du CU à Vachères.

ONF : Possibilité de transformer le gîte Retrouvance en Maison Marguerite (EHPAD). Le conseil estime que le gîte n'est pas adapté pour ce genre de structure. Le maire mentionne également que le chemin de Barthe Retonde n'est toujours pas réhabilité.

Un rendez-vous sera pris avec monsieur Valentin (responsable du secteur) en ce qui concerne la gestion des coupes de bois.

Location Salle des Fêtes : Le maire demande à son conseil si l'on doit considérer ou non les propriétaires de résidences secondaires comme habitants ou non de la commune. La réponse est non.

Prise en charge vitre insert : Le maire informe de la demande d'un locataire d'un logement communal qui souhaiterait savoir si la commune peut prendre en charge le remplacement de sa vitre cassée d'insert. Le bris d'une vitre d'insert restant à la charge du locataire, le conseil répond négativement à cette demande et invite ce locataire à se retourner vers son assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30